



COMITE REGIONAL D'ESCRIME BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Commission Mixité des pratiques et des pratiquants

En 2022, dans le cadre du soutien à la **valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes** du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, le projet de la Commission Mixité des pratiques et des pratiquants du CRE BFC est articulé autour de quatre actions :

- **« Pour Elles » Deux mois dédiés à l'Éscrime au Féminin** dans les clubs de la région.
Les clubs sont **libres de participer** à cette action commune qui se déroulera **du 1^{er} au 30 juin 2022** et/ou **du 1^{er} au 30 Novembre 2022**
(feuille de participation à renvoyer avant le 24/06/2022 et/ou le 24/11/2022).
Le **format est libre** ; chaque club participant peut choisir sa formule (journée Portes Ouvertes, invitation d'amies de licencié(e)s, partenariat avec un autre club sportif...).
Une **aide forfaitaire de 150€** sera versée à tous les clubs participant à l'opération [dès réception du bilan qualitatif \(obligatoire\)](#) (feuille de bilan à renvoyer avant le 19/12/2022), dans la limite par club pour 2022.
- Une bourse régionale **« Coup de Cœur Club »** : Une bourse de 250€ sera attribuée à un club pour une action en faveur du public féminin (licenciées ou non).
Action réalisée entre le 1^{er} janvier et le 19 Décembre 2022 et ayant pour but le **développement**, la **fidélisation** ou le **sport santé** (au sens large) du **public féminin** ou **en faveur de la mixité** (des pratiques ou des pratiquants). (Dossier à renvoyer avant le 15/12/2022)
- **Une aide forfaitaire de 75€ à toutes les jeunes filles ou femmes** s'inscrivant dans un parcours de **formation fédérale** (animatrice ou éducatrice) : cette aide forfaitaire sera versée lors de l'inscription de la candidate (septembre 2022).
- Des bourses régionales récompensant le parcours sportif de nos meilleures compétitrices.
 - **Deux ou trois bourses de la Jeune Pousse Sportive (M15)** : Une bourse de 200€ sera attribuée à deux ou trois lauréates (quelle que soit l'arme) choisies par le Jury parmi les dossiers présentés. (Dossier à renvoyer avant le 25/10/2022)
 - **Une ou deux bourses de l'Espoir Régional au féminin (M17)** : Une ou deux bourses de 150€ sera attribuée à une ou deux lauréates (quelle que soit l'arme) choisies par le Jury parmi les dossiers présentés. (Dossier à renvoyer avant le 25/10/2022)

La commission étudiera également la possibilité d'aider une ou deux jeunes filles ou femmes débutant une **formation régionale ou nationale d'arbitrage** en 2022 en fonction de leur projet, de leur parcours et de leur engagement. Nous vous informerons rapidement sur la faisabilité de cette aide complémentaire.

*N'hésitez pas à prendre contact avec Dominique Veyrac, la Présidente du CRE BFC ou
Maître Jehanne Mazire, la responsable technique de la Commission si vous avez des questions.
dominique.veyrac39@orange.fr / jehanne.mazire@yahoo.fr*